
COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION SUCCINTE DU PROJET DE RENATURATION DU BASSIN VERSANT INTERMEDIAIRE DE LA NIED ALLEMANDE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE TETING SUR NIED, EN PRESENCE DE JEAN MARINI, PRESIDENT DU SIANA ET GAËL BEHR, TECHNICIEN RIVIERES
2. ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES TOITURES DE L'ECOLE MATERNELLE,
3. TRAVAUX SYLVICOLES.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 11 juin 2014, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,
M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoint,
M. Laurent NARAT, Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Jérôme FLESCHE, Mme Evelyne BECKER, Mme Miretta LACK, M. Michel CHEVALIER, Guy CIUNEK, Mme Chantal PICCOLI, M. Guy KIEFFER, Conseillers municipaux

ABSENTS à savoir.

Mme Estelle TRIMBUR BAUER, M. Pierre GELEBART

ABSENT à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : à savoir.

Mme Estelle TRIMBUR BAUER à M. Michel CHEVALIER.

Le maire a dénombré 13 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0 : Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter un point à la séance :

- commission d'appel d'offres.

L'ordre du jour s'établira comme suit :

1. PRESENTATION SUCCINTE DU PROJET DE RENATURATION DU BASSIN VERSANT INTERMEDIAIRE DE LA NIED ALLEMANDE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE TETING SUR NIED, EN PRESENCE DE JEAN MARINI, PRESIDENT DU SIANA ET GAËL BEHR, TECHNICIEN RIVIERES
2. ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES TOITURES DE L'ECOLE MATERNELLE,
3. TRAVAUX SYLVICOLES,
4. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

POINT 1 : PRESENTATION SUCCINTE DU PROJET DE RENATURATION DU BASSIN VERSANT INTERMEDIAIRE DE LA NIED ALLEMANDE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE TETING SUR NIED,

Jean MARINI, Président du SIANA, et Gaël BEHR, technicien rivières accompagnés, de Madame LOUIS (vice-présidente du SIANA), commune de FAULQUEMONT, Monsieur TOURCHER, commune de VALMONT, et Monsieur LECOMTE, commune de GUINGLANGE, vont présenter succinctement le SIANA, qui exerce les compétences suivantes :

- l'aménagement de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau non domanial,
- la défense contre les inondations,
- la concertation des actions de lutte contre les pollutions,
- la maîtrise des eaux de ruissellement,
- la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Des projets ont été et sont menés :

- **Création d'une passe à poisson et de mise en conformité des ouvrages du moulin de Créhange**

Ce projet qui a débuté courant 2004, vise à trouver un compromis entre les différentes contraintes des acteurs locaux (agriculteurs, commune, association,...) permettant une bonne gestion des ouvrages du moulin (régulation du niveau d'eau). Ce dossier aboutira à la création d'un règlement d'eau, définissant des cotes hautes et basses à respecter et qui nécessiteront la manipulation des vannages. La passe à poisson complète ce projet, et permettra le franchissement des ouvrages du moulin, afin de favoriser la libre circulation de la faune piscicole (ichthyofaune). Cet aménagement permettra de reconnecter écologiquement ces deux tronçons de la Nied, qui fonctionnent encore à ce jour comme deux entités séparées. Le Préfet a pris un arrêté datant du 30 juin 2008, suite à l'enquête publique relative au dossier d'autorisation loi sur l'eau, afin de valider le projet d'aménagement technique.

Cependant le souhait de nos partenaires financiers d'ambitionner des travaux plus lourds afin de mieux répondre aux directives cadre sur l'eau visant notamment à atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015, a incité notre Syndicat à travailler également sur d'autres alternatives.

Ainsi, notre Syndicat a mandaté le bureau d'études SINBIO afin de réaliser les avants projets sur la création d'une rivière artificielle déconnectant complètement les ouvrages du moulin de Créhange. Ce projet aura pour avantage d'éliminer toute gestion du niveau d'eau, de supprimer la chute d'eau nécessitant une passe à poisson, et de favoriser l'hydromorphologie naturelle du cours d'eau, en rendant de nouveau possible les échanges entre l'amont et l'aval pour l'ensemble de la faune aquatique, ainsi que le transport solide.

- **Création de lit d'étiage sur les communes de Bambiderstroff et de Trittelling Redlach**

De nombreux affluents de la Nied Allemande ont été « aménagés » dans la traversée des villages, par des techniques lourdes de travaux publics, dans l'objectif de favoriser les écoulements ou de limiter les risques d'inondations. Ainsi de nombreuses traversées de villages sur le bassin versant de la Nied Allemande ont subi un bétonnage des berges et du lit mineur. Aujourd'hui, ces aménagements dégradent

fortement la qualité physique des cours d'eau, provoquent une dégradation de leur qualité physicochimique en période d'étiage, posant ainsi des problèmes de salubrité publique. Dans certains cas ils ne répondent pas aux problématiques d'amélioration des écoulements en périodes de hautes eaux et d'étiages.

Le Syndicat projette par conséquent la création d'un lit d'étiage, afin de favoriser les écoulements en périodes de basses eaux, de préserver les capacités d'écoulement en périodes de hautes eaux, d'améliorer la qualité physique des cours d'eau au sein des villages, et de permettre leur intégration paysagère dans le tissu urbain.

Les études concernant la mise en œuvre de ces projets et les procédures législatives nécessaires seront réalisées par le bureau d'étude SINBIO et ont débuté en septembre 2009.

- Protections d'infrastructures urbaines

La rive droite de la Nied Allemande au droit du chemin d'Helpling à fait l'objet d'un renforcement de sa stabilité, afin d'éviter tous risques de dégradation à l'infrastructure routière. La technique de mise en œuvre a privilégié les méthodes douces, dites végétales. En effet, nous avons souhaité mettre en œuvre une technique de protections respectueuses de l'environnement et de l'écosystème rivière, en privilégiant la capacité des saules arbustifs et arborés à reformer rapidement un système racinaire dense. Ainsi, un tunage de bois de saule vivant (prélevé sur place) a été aménagé sur une hauteur de 40-50cm, complété par la mise en place d'épis déflecteurs pour un recentrage des écoulements. La berge a été retalutée puis végétalisée à l'aide de boutures de saules arbustifs et de réensemencement.

La traversée du Muelhengraben à Téting sur Nied a été ménagée afin de protéger la stabilité du terrain de football. Ici aussi les techniques végétales ont été privilégiées, afin de préserver la qualité paysagère du site, et de respecter l'écosystème rivière. La technique du tressage de tiges de saules a été préférée au tunage, plus adapté aux cours d'eau à débit plus faible. Des fagots de saules ont été disposés en pied de berge afin de reconstituer une rive sur des secteurs menacés par une érosion future. L'ensemble de ces techniques a la capacité de rejeter, et ainsi renforcer la protection d'année en année.

Restauration du ruisseau du Weihergraben sur les communes d'Altviller et de Lachambre

Suite à de nombreuses demandes d'intervention ponctuelle sur ce ruisseau formulées par des exploitants agricoles, afin de résoudre des problèmes d'envasement et/ou de surverse d'ouvrage, notre Syndicat a souhaité avoir une vision globale de restauration sur l'ensemble de son linéaire.

Ainsi dans le cadre des mesures compensatoires, liées aux travaux de mise en œuvre de la ligne à très haute tension Marlenheim-Vigy, le Syndicat a demandé la mise en œuvre d'un passage à gué, et la suppression des anciennes buses. La création d'un chenal d'écoulement a été favorisée en aval. L'ensemble de ces interventions permettent d'envisager de meilleurs écoulements, favorisant l'auto-curage de son lit mineur. A cette restauration hydraulique a été rajoutée l'implantation de plantations arborées afin de reconstituer un ripisylve, à ce jour absente, et donc responsable du réchauffement des eaux et de l'envahissement de son lit mineur par les plantes aquatiques

Le Syndicat s'engage également dans la préservation, la gestion et la connaissance de ces milieux humides aux multiples visages, mais tellement indispensables au bon fonctionnement de l'écosystème rivière.

Le marais de Valmont

Notre Syndicat a fait réaliser des études environnementales, afin de mieux appréhender les rôles que jouent le marais de Valmont dans l'écosystème du ru de Valmont, et plus largement de celui de la Nied Allemande. Cette étude a permis de déterminer les enjeux et les risques liés au site, afin d'envisager ultérieurement un programme de reconquête de sa qualité et ainsi des services rendus à la collectivité. La mise en place d'une politique de sensibilisation et d'accueil du public est également envisagée.

Le bureau d'étude ESOPE (Hagondange) a été mandaté par notre Syndicat pour la réalisation de l'étude environnementale qui s'est portée finalement sur plus 90ha, et s'est déroulée de janvier 2008 à janvier

2009. Elle a permis la réalisation d'inventaires sur l'avifaune (oiseaux), la flore, l'entomofaune (insectes, papillons, libellules,...), la mammalofaune (mammifères terrestres et chauve-souris), l'herpétofaune (reptiles et batraciens), ichtyofaune (poissons), ainsi que les habitats naturels. Ces inventaires permettront de réaliser les cartes de sensibilité et d'enjeux, qui serviront de base de travail pour la réalisation d'un plan de gestion sur 6 années, visant à la préservation et à la valorisation écologique.

L'étude a également permis de réaliser un diagnostic détaillé de l'état du réseau hydrographique du ruisseau de Valmont, ainsi que la définition des zones humides à intégrer au plan local d'urbanisme (PLU).

Ces études devraient permettre le classement du site en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique), correspondant à un recensement ou inventaire d'un patrimoine naturel remarquable au sein du département ou à l'échelon national. Par ailleurs un classement en Espace Naturel Sensible (ENS) est également envisagé par la commune, et permettrait la mise en œuvre d'un plan de gestion visant à la préservation ou la restauration de l'écosystème humide. Ce plan de gestion se fait sur la base du volontariat des acteurs locaux concernés.

D'ores et déjà, félicitons la commune de Valmont qui souhaite intégrer les données des expertises environnementales à la révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), en classant notamment ce périmètre en zone naturelle et en y intégrant les périmètres des zones humides. Ces engagements de la commune de Valmont sont autant de signe encourageant pour la préservation de ce marais, qui représente la nature ordinaire de Lorraine, mais qui reste cependant menacé par les différentes politiques d'aménagement du territoire.

La zone humide d'Altwiller

Dans le cadre du projet de restauration du Weihergraben, nous avons souhaité la préservation de la zone humide d'Altwiller. C'est ainsi, que nous avons intégré au marché d'étude environnementale du marais de Valmont la réalisation d'expertises écologiques sur cette zone humide. Elles ont permis la délimitation de la zone humide au sens réglementaire et celle-ci pourra donc être intégré à la révision du PLU. Ce classement devrait permettre aux exploitants agricoles de profiter d'une défiscalisation de leurs terres situées au sein de cette zone humide en contre partie d'un engagement de maintien de son caractère humide.

Cette étude a également permis de mettre en évidence la proximité des deux sites étudiés : le marais de Valmont et la zone humide du Weihergraben. En effet, et même si ces milieux n'ont pas le même fonctionnement hydrique, on observe quelques rapprochements au sein des expertises écologiques. Ainsi l'existence de connexion entre les populations d'espèces des deux sites semble possible, ce qui permettrait le brassage génétique des populations ou encore l'existence d'une population source qui pourrait recoloniser un autre milieu.

Il s'agit là de la base de l'écologie et de la préservation de la biodiversité en rendant possible par l'existence de corridors écologiques l'échange entre les populations et permettre le brassage génétique. Il n'a cependant pas été possible de mettre en évidence ces corridors écologiques entre les deux sites, hormis pour l'avifaune et les chiroptères, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'existent pas (manque de connaissance du fonctionnement de nombreuses espèces sur leur besoin en corridors).

A noter, que la DIREN a sollicité notre Syndicat pour l'obtention de ces études afin de les intégrer au sein du SCOT Roselle (en cours d'élaboration) dans le cadre de la prise en compte des trames bleues et vertes (corridors écologiques) définies par le Grenelle de l'Environnement.

L'étang du Berfang

Suite au passage de la ligne à très haute tension Marleheim-Vigy, le bureau d'étude ESOpé a été mandaté pour la réalisation d'un inventaire écologique sur la zone du Berfang. Celle-ci s'est avérée particulièrement riche, notamment en termes d'avifaune, de batraciens, d'insectes et de flore.

Notre Syndicat est intervenu auprès de la commune de Folschviller et du S12E, afin de faire valoriser cette étude par le classement du site en ZNIEFF et en Espaces Naturels Sensibles. Nous réfléchissons actuellement à l'élaboration d'un diagnostic environnemental qui aboutira sur la gestion du site.

Projets à mener à TETING-SUR-NIED (objectif 2018), POUR UNE BONNE GESTION DES COURS D'EAU EN TRAVERSEE URBAINE

La commune, associée avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande, se doivent de trouver une solution pérenne et durable à la gestion des cours d'eau dans la traversée du village de Téting sur Nied, au droit de la confluence entre le ruisseau du Durbach et du Weltersbach.

Les objectifs sont :

- * de maintenir une lame d'eau suffisante, et limiter l'eutrophisation (développement excessif d'algue ou de végétaux aquatiques) en période de basses eaux
- * de limiter les odeurs nauséabondes dégagées suite à la stagnation de l'eau et à la dégradation des végétaux aquatiques
- * d'améliorer la valeur paysagère de ces cours d'eau, élément structurant de la trame paysagère de Téting sur Nied

L'état actuel des cours d'eau présente de nombreuses dégradations.

- * Les berges et le fond du lit ont été bétonnés
- * Le tracé du cours d'eau est rectiligne, sans micro-sinuosité.
- * La sur-largeur du lit est très importante pour les périodes de basses eaux.

Ce constat de l'état des cours d'eau entraîne de nombreux dysfonctionnements des milieux aquatiques, à l'origine de désagrément pour les riverains (odeur, envasement, aspect visuel,...)

La sur-largeur du lit entraîne, pour les basses-eaux (étiage), une très faible épaisseur de lame d'eau (moins de 1cm). L'ensoleillement, couplé avec la réverbération du béton, provoque le réchauffement des eaux. Ces eaux vont développer des algues, qui lors de leurs décomposition provoqueront des odeurs nauséabondes, et gênantes pour les riverains du cours d'eau.

La sur-largeur du lit entraîne également des vitesses d'écoulements très faibles, toujours pour les basses eaux. Les éléments charriés (vases, limons, sables,...) par les eaux vont alors sédimenter et se déposer sur le fond du lit et participer aux développements des algues.

Enfin l'état actuel des cours d'eau n'apportent pas la plus-value paysagère, attendue habituellement par les cours d'eau dans les traversées de village.

Faut-il créer des banquettes naturelles et végétalisées dans le lit actuel des cours d'eau bétonnés.

Ces banquettes pourraient permettre de diminuer la largeur d'écoulement des eaux. Ce rétrécissement du lit pour les basses eaux pourrait permettre d'augmenter la hauteur de la ligne d'eau (plusieurs cm) et d'augmenter les vitesses d'écoulement. Ces deux caractéristiques associées diminueraient le développement des algues et la sédimentation des vases. Les odeurs en seront d'autant diminuées.

Enfin, la végétalisation de ces banquettes permettrait de reverdir le lit des cours d'eau et de participer à l'esthétique du village. Ces banquettes seront fauchées deux fois l'an (juillet et octobre). Ces banquettes créées naturellement, seront noyées dès que le niveau d'eau augmentera.

La commune doit informer la population de ces projets et se positionner favorablement ou non sur les intentions.

POINT 2 : ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES TOITURES DE L'ECOLE MATERNELLE

La commune a procédé à une consultation pour les travaux de rénovation des toitures de l'école maternelle, ces travaux sont découpés en 2 lots (lot 1 : couverture-zinguerie, lot2 : isolation). La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juin 2014 pour choisir les entreprises.

La commission d'ouverture des plis propose de choisir l'entreprise :

Pour le lot 1 : Couverture-Zinguerie : TOIT IDEAL, VALMONT/Moselle, pour un montant de 46 278,37 € H.T.

Pour le lot 2 : Isolation : MADISOLATION, GIVET/Ardennes, pour un montant de 3 960,00 € H.T,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention CIUNEK pour des questions techniques) décide de retenir :

Pour le lot 1 : Couverture-Zinguerie : TOIT IDEAL, VALMONT/Moselle, pour un montant de 46 278,37 € H.T.

Pour le lot 2 : Isolation : MADISOLATION, GIVET/Ardennes, pour un montant de 3 960,00 € H.T,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité autorise le Maire à signer le marché et les documents y afférents.

POINT 3. APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX SYLVICOLES en FORET COMMUNALE 2014

L'ONF prévoit pour 2014 des travaux sylvicoles tels que l'ouverture mécanisé en cloisonnement syvicole dans la parcelle 14 (4,85 km), l'entretien mécanisé en cloisonnement sylvicole dans la parcelle 6 (4,13 km), le dégagement manuel des régénérations naturelles dans les parcelles 12 et 6 (10,25km).

L'ONF assure en outre l'entretien du parcellaire sous forme de traitement mécanique des lignes 3/4, 3/5, 4/5, 9/14 et 12/16. Ces travaux représentent un total de 6 310,00 € HT.

Ce programme d'actions préconisé par l'ONF en forêt communale de Téting sur Nied est en concordance avec la gestion durable du patrimoine forestier, en conformité avec le document d'aménagement forestier et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Ces prestations sont à réaliser conformément aux engagements du règlement national des travaux et services forestiers.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme 2014.

POINT 4. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).

Par courrier du 27 mai reçu le 12 juin 2014, la Préfecture déclare la délibération créant la commission d'appel d'offres illégale et demande son retrait. En effet dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO doit comporter, en plus du maire ou son représentant, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote référentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Nom et Prénom	Qualité	
Guy JACQUES	Maire – Président de la CAO	
Bernard ALBERTUS	1 ^{er} Adjoint au Maire	Titulaire
Guy CIUNEK	Conseiller Municipal	Titulaire
Michel CHEVALIER	Conseiller Municipal	Titulaire
Marie-Laure GROUTSCH	Conseillère Municipale	Suppléante
Estelle TRIMBUR BAUER	<i>Conseillère Municipale</i>	Suppléante
Chantal PICCOLI	<i>Conseillère Municipale</i>	Suppléante

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne ces membres pour constituer la commission d'appels d'offres. Monsieur Guy JACQUES assurera la Présidence.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. PRESENTATION SUCCINTE DU PROJET DE RENATURATION DU BASSIN VERSANT INTERMEDIAIRE DE LA NIED ALLEMANDE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE TETING SUR NIED, EN PRESENCE DE JEAN MARINI, PRESIDENT DU SIANA ET GAËL BEHR, TECHNICIEN RIVIERES
2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES TOITURES DE L'ECOLE MATERNELLE
3. TRAVAUX SYLVICOLES

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 23h15.